
**Comité préparatoire
de la Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2010**

30 avril 2007
Français
Original : anglais

Première session

Vienne, 30 avril-11 mai 2007

Multilatéralisation du cycle du combustible nucléaire

Document de réflexion présenté par l'Autriche

1. Le monde compte aujourd'hui 435 centrales nucléaires; une douzaine de pays ont ou mettent en place des installations d'enrichissement; une quarantaine de pays auraient les compétences techniques nécessaires pour produire des armes nucléaires. Parallèlement, nous enregistrons une érosion progressive du régime international de non-prolifération.
2. Dans les cas de l'Iran et de la Corée du Nord, nous devons faire face à des menaces à la sécurité résultant, en particulier, d'un manque de confiance concernant les cycles du combustible nucléaire de chacun de ces pays. On craint fort que certains pays utilisent à mauvais escient des programmes nucléaires pacifiques de façon à mettre au point des armes nucléaires. Par ailleurs, les pays en développement font valoir qu'on leur refuse injustement l'accès au cycle du combustible nucléaire.
3. Il faut faire face de toute urgence à cette situation et l'Union européenne devrait contribuer aux efforts déployés en la matière. Une façon de dissiper les inquiétudes serait de retourner à une des idées fortes qui étaient au cœur de l'intégration européenne.
4. Les problèmes qui se posaient à la sécurité européenne il y a plus de 50 ans concernaient un autre domaine technologique, l'acier et le charbon; les solutions politiques que nous recherchons aujourd'hui pourraient, toutefois, être similaires. Il y a 50 ans, les membres fondateurs de l'Union européenne ont jeté les fondements de leur communauté en plaçant les substances et les technologies qui peuvent être utilisées pacifiquement, mais aussi pour la production d'armes, sous un contrôle multilatéral. Des propositions similaires pour le secteur nucléaire sont discutées au niveau international depuis de nombreuses années. Il semble approprié à présent de reprendre ces idées et de promouvoir une multilatéralisation du cycle du combustible nucléaire.
5. Une première ligne d'action viserait à maximiser la transparence internationale en allant au-delà des obligations de l'AIEA en matière de garanties de l'AIEA. Tous les États devraient déclarer à l'AIEA et les uns aux autres tous leurs programmes



nucléaires existants et leurs plans en la matière pour l'avenir. Ils devraient aussi déclarer toutes leurs activités et leurs transferts de matières et d'équipements nucléaires et de technologies connexes durant les différentes étapes du cycle du combustible nucléaire. Cet échange d'informations devrait avoir lieu par l'intermédiaire de l'AIEA, qui se chargerait aussi des mesures de sécurité et de confidentialité nécessaires. La transparence accrue résultant de ces procédures aurait pour effet de présenter plus clairement la nature des programmes nucléaires de tous les pays et, partant, de renforcer la confiance générale.

6. Parallèlement, une deuxième ligne d'action devrait permettre l'égalité d'accès aux technologies les plus sensibles, en particulier l'enrichissement et le retraitement, et le contrôle de celles-ci. Cela pourrait être fait en plaçant toutes les transactions relatives au combustible nucléaire sous les auspices d'une banque du combustible nucléaire. Cette banque assurerait, surveillerait et vérifierait une distribution sûre, sécuritaire et équitable. Les installations civiles existantes d'enrichissement et de retraitement opéreraient exclusivement, à terme, avec cette banque de combustible nucléaire. Une fois cette étape atteinte, le combustible nucléaire serait fourni exclusivement par des installations et des institutions multilatérales. Une banque internationale de combustible nucléaire garantirait que le cycle du combustible nucléaire serait opéré et contrôlé par tous les États intéressés de façon équitable et juste. Il ne serait dès lors plus nécessaire de recourir à des programmes nationaux d'enrichissement pour assurer l'approvisionnement en combustible nucléaire.

7. Certains détails resteraient à régler, notamment les relations avec le système des garanties existant, les droits et obligations des États dotés d'armes nucléaires parties au TNP, la prévention des distorsions du marché, les exigences liées à la sûreté et à la confidentialité.

8. L'AIEA dispose des compétences nécessaires dans ce domaine et devrait aider à élaborer un projet de document de réflexion. Il est crucial à présent que les responsables politiques fassent preuve d'un engagement et d'une vision authentiques de façon à engager le processus.
